

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00373

Numéro SIREN : 812 944 510

Nom ou dénomination : 8INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2019 sous le numéro de dépôt 1707



Greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME

13 rue de la place du Champ de Mars, CS 90223 16022 Angoulême Cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 05.45.93.12.49

www.greffe-tc-angouleme.fr - www.infogreffe.fr

VT/2015 B 00373

AVOCATS D AFFAIRES SIGILIA

13 RUE DE LA RABOTIERE

44800 SAINT-HERBLAIN

Nos références : VT/2015 B 00373

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

Concernant la société :

Société par actions simplifiée 8INVEST

260 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
16800 SOYAUX

SIREN : 812 944 510

N° de gestion : 2015 B 00373

Le greffier soussigné constate le 23/05/2019 le dépôt, enregistré sous le numéro 2019/1707, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2018

Récépissé délivré le 23/05/2019

Le greffier

Maître Magali PIERRAT



Bilan

22 MAI 2019

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 285	747	1 538	
Fonds commercial	2 000		2 000	2 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	65 462	16 552	48 909	25 278
Installations techniques, matériel et outillage	23 490	2 465	21 025	
Autres immobilisations corporelles	27 233	16 066	11 166	10 945
Immob. en cours / Avances & acomptes	12 863		12 863	7 350
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 000		5 000	5 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 640		8 640	8 640
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	146 972	35 831	111 140	59 213
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 152 916		2 152 916	2 008 323
Créances				
Clients et comptes rattachés	761 227	4 018	757 209	634 474
Fournisseurs débiteurs	354 384		354 384	183 468
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	81 624		81 624	161 551
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	62		62	88
Autres créances	206 682		206 682	139 931
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	19 608		19 608	20 563
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	247 236		247 236	139 032
Charges constatées d'avance	17 828		17 828	22 297
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 841 565	4 018	3 837 547	3 309 727
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 988 537	39 850	3 948 687	3 368 940

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société
SAS 8 INVEST
Pour l'exercice du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	3 948 687
Chiffre d'affaires	11 320 188
Résultat net comptable (Bénéfice)	45 470

Fait à GOND-PONTOUVRE
Le 31/01/2019

Alain RACLET

Expert Comptable

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	280 000	280 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	28 000	28 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	411 071	305 843
Subventions d'investissement	45 470	157 056
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	764 542	770 899
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	220 448	364 996
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 218	258 696
Emprunts et dettes financières diverses	221 665	623 692
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	94 971	139 166
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 181	133 827
Personnel	1 754 986	887 705
Organismes sociaux	88 631	104 010
Etat, Impôts sur les bénéfices	77 808	80 208
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées	108 600	75 379
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	11 431	8 213
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	286 471	267 809
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	648 872	545 840
TOTAL DETTES	3 184 146	2 598 040
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	3 948 687	3 368 940

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	10 994 577	10 915 522
Production vendue	325 610	307 484
Autres produits	21 734	25 170
Total	11 341 922	11 248 175
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises	8 488 910	7 969 135
Variation de stock (m/ses)	-144 592	246 285
Achats de m.p & aut.approv.	285 299	242 123
Autres achats & charges externes	1 565 792	1 512 828
Total	10 195 408	9 970 372
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	61 504	73 253
Salaires et Traitements	764 925	735 502
Charges sociales	253 391	237 850
Amortissements et provisions	14 837	14 455
Autres charges	17	759
Total	1 094 674	1 061 820
RESULTAT D'EXPLOITATION	51 840	215 984
Produits financiers	19 022	26 789
Charges financières	31 980	34 413
Résultat financier	-12 958	-7 624
RESULTAT COURANT	38 882	208 359
Produits exceptionnels	7 305	78
Charges exceptionnelles	7 305	-78
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	717	51 225
RESULTAT DE L'EXERCICE	45 470	157 056

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 8 INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 948 687 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 45 470 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

La valeur d'inventaire ne prend pas en compte certaines remises arrières accordées par différents fournisseurs liées aux volumes d'achats réalisés.

L'éco-contribution facturée par les fournisseurs constitue un élément du coût d'acquisition des équipements et est donc prise en compte dans le coût des stocks.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Règles et méthodes comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,01 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 43 923 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	2 000			2 000
- Fonds commercial	235	2 050		2 285
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 235	2 050		4 285
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	35 706	29 756		65 462
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	900	22 590		23 490
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 083	1 799		5 881
- Matériel de transport	4 140	140	1 500	2 779
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 289	4 283		18 572
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	7 350	5 513		12 863
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	66 467	64 079	1 500	129 047
- Participations évaluées par mise en équivalence	5 000			5 000
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	8 640			8 640
- Prêts et autres immobilisations financières	13 640			13 640
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	82 342	66 129	1 500	146 972

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 050	64 079		66 129
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 050	64 079		66 129
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 500		1 500
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 500		1 500

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	2 000
Éléments reçus en apport	
Total	2 000

Par décision en date du 6 Mars 2014, le tribunal d'Angoulême a ouvert à l'encontre de la société SODICO une procédure de redressement judiciaire.

En date du 12 Juin 2015, nous avons présenté une offre de reprise du fonds de commerce de la société SODICO auprès du tribunal. Après avoir été examinée, par jugement définitif du 30 Juillet 2015, le tribunal a accepté la cession de l'ensemble des éléments composant le fonds de commerce de la société SODICO à notre société 8INVEST.

Selon les dispositions du règlement ANC 2015-06 ayant trait à la prise d'option en matière de valorisation du fonds commercial, il a été décidé de considérer que la durée des avantages économiques futurs ne pouvait être évaluée avec précision. En conséquence, l'entité a décidé de ne pas pratiquer d'amortissement du fonds commercial.

Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser la provision correspondante.

Notes sur le bilan

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 5 513 euros

Refonte du site internet marchand : 1er acompte pour 7 350.00€ le 29/09/2017 + 2eme acompte pour 5 512.50€ le 31/03/2018
Mise en place prévue au cours de l'année 2019.

Immobilisations financières

Les dépôts de garanties des établissements de Soyaux, Saintes et Poitiers n'ont pas été réclamés par le liquidateur de la SARL SODICO, mais reste des sommes dues par la société 8 INVEST.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	235	512		747
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	235	512		747
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 428	6 124		16 552
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	900	1 565		2 465
- Installations générales, agencements aménagements divers	538	907		1 444
- Matériel de transport	4 010	225	1 500	2 735
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 018	4 869		11 887
- Emballages récupérables et divers				
- Emballages récupérables et divers	22 895	13 690	1 500	35 084
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	23 130	14 202	1 500	35 831

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnement	2 152 916	2 008 323	144 592	
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	2 152 916	2 008 323	144 592	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 430 446 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			8 640
Autres	8 640		
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	761 227	761 227	
Autres	642 751	642 751	
Capital souscrit - appelé, non versé	17 828	17 828	
Charges constatées d'avance			
Total	1 430 446	1 421 806	8 640
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	536
Fournisseurs avoirs à recevoir	22 704
Fournisseurs bfa à recevoir	331 679
Etat-produits à recevoir	1 626
Produits à recevoir	1 358
Total	357 904

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
REDRESSEMENT JUDICIAIRE	
LITIGE TECHNIQUE	3 383
	635
TOTAL	4 018

Le taux retenu pour la dépréciation des clients douteux est de 100%.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 280 000,00 euros décomposé en 2 800 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
FIENGO INVEST 16130 SEGONZAC		
SC SDBL 44000 NANTES	42,85	1 200,00
S.N.D 64140 LONS	16,07	450,00
J.M.M.C 56000 VANNES	16,07	450,00
SAS BOMP 12000 RODEZ	16,07	450,00
	8,92	250,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 006 965 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 218	1 218		
- à plus de 1 an à l'origine	220 448	165 162	55 286	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 754 986	1 754 986		
Dettes fiscales et sociales	286 471	286 471		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	743 844	743 844		
Produits constatés d'avance				
Total	3 006 965	2 951 679	55 286	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	13 075			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	157 483			
(**) Dont envers les associés	94 971			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact non parvenues	37 200
Intérêts courus sur emprunts	179
Banque agios courus	1 218
Personnel dettes prov pour congés	74 325
Personnel dettes prov pour gratif	13 023
Charges soc & fisc s/prov congés	30 541
Charges soc & fisc s/prov gratif	5 339
Taxe sur surfaces commerciales a pa	6 631
Contribution eco territoriale a pay	3 500
Taxe sur les enseignes a payer	1 300
Taxe formation prof continue a paye	8 001
Taxe d'apprentissage a payer	5 308
Total	186 565

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	17 828		
Total	17 828		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	-1 796		-1 796
Etudes			
Prestations de services	10 965 401	29 177	10 994 577
Ventes de marchandises	327 407		327 407
Produits des activités annexes			
TOTAL	11 291 011	29 177	11 320 188

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 450 euros

Honoraire des autres services : 180 euros

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	19 022	26 789
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	19 022	26 789
Dotations financières aux amortissements et provisions	31 980	34 413
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	31 980	34 413
Résultat financier	-12 958	-7 624

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits des cessions d'éléments d'actif		345
Produits et charges sur exercices antérieurs		5 000
		1 960
TOTAL		7 305

TVA SUR FCP 2015 + 2017 = 1 960.13 €

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	89 118
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du Fonds de Commerce en garantie du prêt Société Générale	345 000
Nantissement du Fonds de Commerce en garantie du prêt HSBC	300 000
Autres engagements donnés	645 000
Total	734 118
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				101 822	101 822
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice				10 921	10 921
Redevances payées				3 634	3 634
				14 554	14 554
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				17 909	17 909
A plus de cinq ans				69 909	69 909
Redevances restant à payer				87 818	87 818
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				140	140
A plus de cinq ans				1 160	1 160
Valeur résiduelle				1 300	1 300
Montant pris en charge dans l'exercice				3 634	3 634

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 99 400 euros
Il s'agit d'une estimation extraite du logiciel de paie CEGID.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

SINVEST
SASU AU CAPITAL DE 450.000€
SIEGE SOCIAL : 260 AV DU GENERAL DE GAULLE,
16800 SOYAUX
RCS ANGOULEME 812.944.510

~ ~ ~

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE, ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE,
DU 24 AVRIL 2019**

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

~ ~ ~

3^{ème} résolution

L'associé unique, constatant que le résultat de l'exercice s'élève à 45.470,22 €, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- A hauteur de 17.000 au poste « réserve légale », pour le porter à 45.000€, soit 10% du capital, de manière à le doter intégralement
- le solde, soit 28.470,22 € au poste « report à nouveau », qui sera par conséquent porté de $(411.071,40 - 170.000,00) = 241.071,40€$ (solde dudit compte post augmentation de capital) à 269.541,62€

L'associé unique décide, par suite, de réaffecter le poste « report à nouveau » en intégralité au poste « autres réserves », qui est donc porté à 269.541,62€.

Enfin, l'associé unique décide de distribuer une somme de 38.700€ prélevé sur ce même poste à titre de dividendes, soit une distribution de 8,6 € par action de la société.

Le poste « autres réserves » est donc ramené de 269.541,62€ à 230.841,62€.

Le dividende revenant à chaque action s'élève donc à 8,6 € et sera mis en paiement dans un délai de six mois à compter de la présente assemblée.

L'Associé unique prend acte du fait qu'il n'y a à la date de la présente Assemblée aucun associé personne physique assujetti en tant que tel au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Les dividendes distribués ne seront en conséquence pas soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30 % composé de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

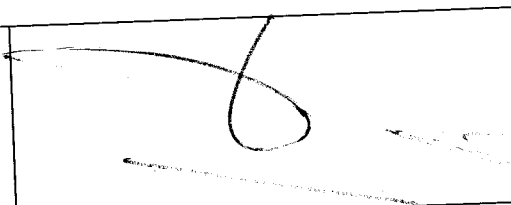
L'Associé unique prend acte que la société a distribué des dividendes lors de l'approbation des comptes des deux exercices antérieurs, savoir :

SF

- Approbation des comptes clos au 31/12/2016, le 13 avril 2017 : distribution d'une somme de 164.416€, soit 58,72€ par action de la société, intégralement distribuée à des personnes morales.
- Approbation des comptes clos au 31/12/2017, le 26 avril 2018 : distribution d'une somme de 51.828€, soit 18,51€ par action de la société, intégralement distribuée à des personnes morales.

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'associé unique lors de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 24 avril 2019.

La société CHARENTE DIRECT IMPORT
Président
représentée par son gérant
M. Sébastien FIENGO



SAS 8 INVEST

260 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
16800 SOYAUX

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

COGEP

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

56

 Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan	6
Compte de résultat	8
Annexe	9
Règles et méthodes comptables	10
Notes sur le bilan	13
Notes sur le compte de résultat	21
Autres informations	23
Etats détaillés	25
Bilan détaillé	26
Compte de résultat détaillé	30
Dossier de gestion	35
Liasse Fiscale	43

56

Labrousse & Associés

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE POITOU-CHARENTES-VENDEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS 8 INVEST

260 Avenue du Général De Gaulle

16800 SOYAUX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

« Spécial - Comptes annuels »

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

BARBEZIEUX 16300 - 31 Avenue Félix Gaillard
Tél : 05 45 78 23 08 - FAX 05 45 78 31 92

ANGOULÊME 16024 CS 92408 15 Impasse des Gibauds
mail : labrousse@labrousse.fr
SARL au Capital de 670 000 € - RCS Angoulême 477 775 001

CHALAIS 16210 - 46 RUE DE BARBEZIEUX
Tél : 05 45 98 45 23 - FAX 05 45 98 45 92

Tél : 05 45 63 60 60 Fax 05 45 63 60 61

Labrousse & Associés

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE POITOU-CHARENTES-VENDEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

8 INVEST

260 Avenue du Général de Gaulle

16800 SOYAUX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

*Société A Responsabilité Limitée au Capital de 280 000 €
R.C.S Angoulême B 812 944 510*

BARBEZIEUX 16300 - 31 Avenue Félix Gailard
Tél : 05 45 78 23 08 - FAX 05 45 78 31 92

ANGOULÊME 16024 CS 92408 15 Impasse des Gibauds

mail : labrousse@labrousse.fr
SARL au Capital de 670 000 € - RCS Angoulême 477 775 001

CHALAIS 16210 - 46 RUE DE BARBEZIEUX
Tél : 05 45 98 45 23 - FAX 05 45 98 45 92

Tél : 05 45 63 60 60 Fax 05 45 63 60 61

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

En application de l'article 20 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Relations avec le GIE G.G.E.

Au cours de l'exercice, le GIE G.G.E. a reversé à votre société un montant de 225 671,31 euros HT de ristournes sur les achats de marchandises réalisés.

Associé et mandataire concerné : Monsieur YVON LHERMITE

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice.

Fait à ANGOULEME,
Le 18 Mars 2019

Jean-Michel LABROUSSE,
Commissaires aux comptes

*Inscrit sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Bordeaux*



Labrousse & Associés

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE POITOU-CHARENTES-VENDEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS 8 INVEST

260 AV DU GENERAL DE GAULLE

16 800 SOYAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

S.A.S au capital de 280 000 €

R.C.S. Angoulême B 812 944 510

BARBEZIEUX 16300 - 31 Avenue Felix Gaillard
TÉL : 05 45 78 23 08 - FAX 05 45 78 31 92

CHALAIS 16210 - 46 RUE DE BARBEZIEUX
TÉL : 05 45 98 45 23 - FAX 05 45 98 45 92

ANGOULÊME 16024 CS 92408 15 Impasse des Gibauds Tél : 05 45 63 60 60 Fax 05 45 63 60 61

mail : labrousse@labrousse.fr

SARL au Capital de 670 000 € - RCS Angoulême 477 775 001

Aux associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes :

La note de l'annexe page 11 « stocks » expose les règles et méthodes relatives à l'évaluation du coût d'entrée des stocks de marchandises, évalués au CUMPS.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

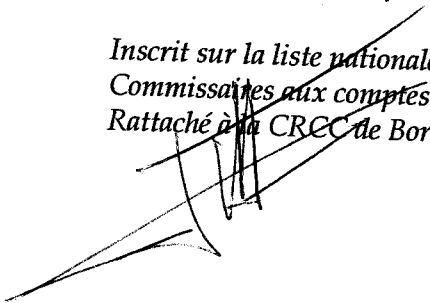
événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANGOULEME,
Le 18 mars 2019

Jean-Michel LABROUSSE,
Commissaires aux comptes

*Inscrit sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Bordeaux*



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 285	747	1 538	
Fonds commercial	2 000		2 000	2 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	65 462	16 552	48 909	25 278
Installations techniques, matériel et outillage	23 490	2 465	21 025	
Autres immobilisations corporelles	27 233	16 066	11 166	10 945
Immob. en cours / Avances & acomptes	12 863		12 863	7 350
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 000		5 000	5 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 640		8 640	8 640
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	146 972	35 831	111 140	59 213
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 152 916		2 152 916	2 008 323
Créances				
Clients et comptes rattachés	761 227	4 018	757 209	634 474
Fournisseurs débiteurs	354 384		354 384	183 468
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	81 624		81 624	161 551
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	62		62	88
Autres créances	206 682		206 682	139 931
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	19 608		19 608	20 563
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	247 236		247 236	139 032
Charges constatées d'avance	17 828		17 828	22 297
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 841 565	4 018	3 837 547	3 309 727
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 988 537	39 850	3 948 687	3 368 940

Visé par Jean-Michel LABROUSSE

COGEP

142 RTE De Vers 16160 GOND PONTouvre

Commissaire aux comptes

Tél. 0545673131

6

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	280 000	280 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	28 000	28 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	411 071	305 843
Subventions d'investissement	45 470	157 056
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	764 542	770 899
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	220 448	364 996
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 218	258 696
Emprunts et dettes financières diverses	221 665	623 692
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	94 971	139 166
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 181	133 827
Personnel	1 754 986	887 705
Organismes sociaux	88 631	104 010
Etat, Impôts sur les bénéfices	77 808	80 208
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	108 600	75 379
Dettes fiscales et sociales	11 431	8 213
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	286 471	267 809
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	648 872	545 840
TOTAL DETTES		
Ecart de conversion - Passif	3 184 146	2 598 040
TOTAL PASSIF	3 948 687	3 368 940

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises		
Production vendue	10 994 577	10 915 522
Autres produits	325 610	307 484
Total	21 734	25 170
	11 341 922	11 248 175
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises		
Variation de stock (m/ses)	8 488 910	7 969 135
Achats de m.p & aut.approv.	-144 592	246 285
Autres achats & charges externes	285 299	242 123
Total	1 565 792	1 512 828
	10 195 408	9 970 372
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.		
Salaires et Traitements	61 504	73 253
Charges sociales	764 925	735 502
Amortissements et provisions	253 391	237 850
Autres charges	14 837	14 455
Total	17	759
	1 094 674	1 061 820
RESULTAT D'EXPLOITATION	51 840	215 984
Produits financiers		
Charges financières	19 022	26 789
Résultat financier	31 980	34 413
	-12 958	-7 624
RESULTAT COURANT	38 882	208 359
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	7 305	78
Résultat exceptionnel	7 305	-78
Impôts sur les bénéfices	717	51 225
RESULTAT DE L'EXERCICE	45 470	157 056

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 8 INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 948 687 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 45 470 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

La valeur d'inventaire ne prend pas en compte certaines remises arrières accordées par différents fournisseurs liées aux volumes d'achats réalisés.

L'éco-contribution facturée par les fournisseurs constitue un élément du coût d'acquisition des équipements et est donc prise en compte dans le coût des stocks.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Règles et méthodes comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,01 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 43 923 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 000			2 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	235	2 050		2 285
Immobilisations incorporelles	2 235	2 050		4 285
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	35 706	29 756		65 462
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	900	22 590		23 490
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 083	1 799		5 881
- Matériel de transport	4 140	140	1 500	2 779
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 289	4 283		18 572
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	7 350	5 513		12 863
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	66 467	64 079	1 500	129 047
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	5 000			5 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 640			8 640
Immobilisations financières	13 640			13 640
ACTIF IMMOBILISE	82 342	66 129	1 500	146 972

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 050	64 079		66 129
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 050	64 079		66 129
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 500		1 500
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 500		1 500

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	2 000
Éléments reçus en apport	
Total	2 000

Par décision en date du 6 Mars 2014, le tribunal d'Angoulême a ouvert à l'encontre de la société SODICO une procédure de redressement judiciaire.

En date du 12 Juin 2015, nous avons présenté une offre de reprise du fonds de commerce de la société SODICO auprès du tribunal. Après avoir été examinée, par jugement définitif du 30 Juillet 2015, le tribunal a accepté la cession de l'ensemble des éléments composant le fonds de commerce de la société SODICO à notre société 8INVEST.

Selon les dispositions du règlement ANC 2015-06 ayant trait à la prise d'option en matière de valorisation du fonds commercial, il a été décidé de considérer que la durée des avantages économiques futurs ne pouvait être évaluée avec précision. En conséquence, l'entité a décidé de ne pas pratiquer d'amortissement du fonds commercial. Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser la provision correspondante.

